Deux mois après l'attentat de Nice, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, renforce les moyens mobilisés pour pérenniser l'accompagnement médico-psychologique des blessés et des témoins. Le dispositif initialement mis en place doit désormais évoluer pour répondre, dans la durée, aux besoins des victimes : un suivi à la fois accessible, pérenne et spécifique, notamment pour les enfants et les adolescents. Le nouveau dispositif s'appuie sur le renfort de professionnels spécialisés. Il s'accompagne de nouveaux droits pour les personnes impliquées dans ce drame.

Le dispositif d'urgence médico-psychologique mis en place immédiatement après l'attentat a permis à 3 505 personnes de consulter un professionnel spécialisé dans la psychiatrie de catastrophe, issu du réseau national des cellules d'urgences médico-psychologiques (CUMP). La ministre a décidé de faire évoluer ce dispositif afin de garantir un suivi adapté et durable des personnes traumatisées.

Des moyens renforcés pour les structures d'accueil médico-psychologique

Les structures d'accueil médico-psychologique (centres médico-psychologiques et centres de consultations psychiatriques en service hospitalier) ont déjà reçu à cet effet un premier renfort de 6 professionnels, répartis en 2 équipes, financé par le ministère : la première sur le site du Centre hospitalier universitaire Pasteur (un psychiatre, un psychologue, un secrétaire) et la seconde sur le site du Centre hospitalier Lenval (un pédopsychiatre, un psychologue et un secrétaire).

De nouveaux droits pour les personnes traumatisées, blessées et/ou témoins

La prise en charge des personnes traumatisées dans ces structures est totalement gratuite.

Pour compléter ce dispositif et s'assurer qu'une réponse adaptée est apportée à chaque besoin, Marisol TOURAINE a décidé aujourd'hui de permettre aux victimes, blessés et/ou témoins du drame, de bénéficier en plus, sur la base d'une prescription délivrée par leur structure d'accueil, de forfaits de 10 séances auprès d'un psychologue, remboursées chacune à 50 euros.

« Grâce à l'engagement exceptionnel des professionnels de santé, l'Etat est présent depuis le début aux côtés des victimes. Il continuera à assumer ses responsabilités, en déployant tous les moyens pour s'assurer qu'elles bénéficient d'un accompagnement adapté tout le temps qu'elles en ont besoin. », a déclaré Marisol TOURAINE.